



**Le Programme ACP-UE Culture vient de lancer, le 12 mars, un nouvel appel à propositions pour soutenir la coproduction audiovisuelle ACP à hauteur de 4 150 000 euros.** Les fonds d'appui à la coproduction sélectionnés seront chargés d'allouer des financements aux porteurs de projets ACP.

#### **Pourquoi ?**

L'Union européenne (UE) en partenariat avec [l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique](#) (OEACP) souhaite, à travers le Programme ACP UE Culture, développer une industrie culturelle viable et durable dans les pays ACP.

Le soutien octroyé au travers de cet appel vise à financer les coproductions audiovisuelles ACP, ainsi qu'à améliorer les conditions de création et de production des œuvres, à renforcer les capacités du secteur, à permettre un accès accru et une meilleure circulation des œuvres produites sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux grâce à la coproduction ACP-UE.

#### **Comment ?**

Le présent appel permettra de sélectionner et de subventionner des fonds existants de **soutien au secteur audiovisuel, qui auront pour activité principale de lancer, ensuite, des appels pour octroyer des subsides à des porteurs de projet sur le terrain.** Ils accompagneront également les opérateurs de terrain avec des activités de renforcement des capacités.

L'enveloppe de € 4,150,000, viendra s'ajouter aux financements que ces fonds sélectionnés octroient habituellement sur le terrain via leurs appels à propositions. Cette approche décentralisée facilite ainsi, pour les opérateurs, l'accès à un financement conjoint (soutien classique des fonds de coproduction, complété par un « bonus » du [Programme ACP-UE Culture](#)).

Ce système de financement en cascade couvrira la coproduction d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, y compris la phase de post-production. Toutes les durées, formats et genres seront acceptés : courts métrages, longs métrages, séries TV, contenus et mini-séries Web, fiction, animation, documentaire, réalité virtuelle, 3D et jeux vidéos, etc.

#### **Participation**

En termes de modalités de participation, les soumissionnaires agiront en consortium d'au moins deux organisations, avec une représentation ACP égale ou majoritaire. Les consortiums pourront solliciter un montant minimum de € 1,037,500 ou maximum de € 2,075,000, constituant un pourcentage maximal de 80% du total des coûts éligibles de l'action.

**Les propositions seront admissibles jusqu'à la date du 31 mai 2021, à 16 heures (CET).**

L'appel à propositions et sa documentation peuvent être consultés sur le lien <https://bit.ly/3eHOaJO>

Pour toutes questions relatives à l'appel et à ses modalités de participation, veuillez écrire, **avant le 10 mai 2021** à [callforproposals.cinema@acp.int](mailto:callforproposals.cinema@acp.int)